



GOVERNO DA
GUINÉ-BISSAU

MINISTÉRIO DOS COMBATENTES DA LIBERDADE DA PÁTRIA
CENTRO NACIONAL DE COORDENAÇÃO DA AÇÃO ANTI-MINAS (CAAMI)



Visto do Ministro

Aly Hijazy
Dr. Aly Hijazy

Ao Senhor Juan Carlos Ruan,
Diretor da Unidade de Apoio à Implementação
Chemin Engène-Rigot 2C - Caixa Postal 1300,
1211 Genebra 1, SUÍÇA -T. +41(0)227309311
F. +41(0) 22730936-isu@apminebanconvention.org

N/Ref.-----³²-----/GDN/CAAMI/2025.

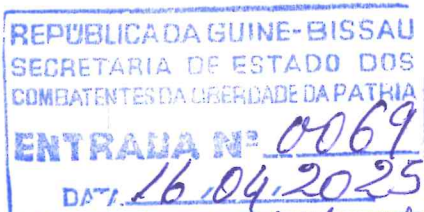
Bissau, 28 de março de 2025.

Assunto: **Envio de Relatório da Convenção segundo artigo 7°.**

Excelência,

Para o cumprimento do artigo 7° da Convenção, o Centro Nacional de Coordenação da Ação Anti-Minas (CAAMI), vem por este meio, transmitir em anexo, o **Relatório de Transparência segundo artigo 7° da Convenção de Minas Antipessoal.**

Sem mais assunto de momento, o Centro Nacional da Ação Anti-Minas aproveita esta ocasião para reiterar à Vossa Excelência, os protestos da sua mais elevada consideração



O Diretor Nacional

Nautan Mancabu
Nautan Mancabu



Contato: + (245) 95 616 79 42 / 96 666 05 61
E-mail: caami1792001@gmail.com

Rua 12 (Ex – DBI) Zona Industrial de Bolola-CP-10 Bissau



GOVERNO DA
GUINÉ-BISSAU

MINISTÉRIO DOS COMBATENTES DA LIBERDADE DA PÁTRIA
CENTRO NACIONAL DE COORDENAÇÃO DA AÇÃO ANTI-MINAS (CAAMI)
GABINETE DO DIRETOR NACIONAL

Ao Gabinete da Sua Excelência,
Senhor Ministro dos Combatentes da
Liberdade da Pátria
Dr. Aly Hijazy
BISSAU

N/Ref.-----³⁴-----/GDN/CAAMI/2025.

Bissau, 8 de abril de 2025.

Assunto: Nota de envio do plano de ação.

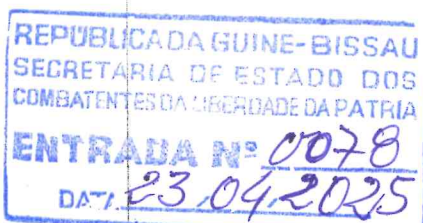
Excelência,

O Centro Nacional de Coordenação da Ação Anti-Minas (CAAMI), vem com os seus melhores cumprimentos, transmitir em anexo, para o conhecimento da Vossa Excelência, o **Plano de Ação para Educação de Riscos de Minas e Restos de Explosivos da Guerra.**

Sem mais assunto de momento, o Centro Nacional da Ação Anti-Minas aproveita esta ocasião para reiterar à Vossa Excelência, os protestos da sua mais elevada consideração

O Diretor Nacional

Nautan Mancabu



Idelfrudes Que Sito Vieira

Contato: + (245) 95 616 79 42 / 96 666 05 61

E-mail: caami1792001@gmail.com



**GOVERNO DA
GUINÉ-BISSAU**

**MINISTÉRIO DOS COMBATENTES DA LIBERDADE DA PÁTRIA
CENTRO NACIONAL DE COORDENAÇÃO DA AÇÃO ANTI-MINAS (CAAMI)
GABINETE DO DIRETOR NACIONAL**

Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

Article 7 Mesures de transparence 2024

République de Guinée-Bissau

Contact : Nautan Mancabu - Directeur National - Centre de Coordination de la Lutte Antimines (CAAMI)
Tél : +245 956 167 742
Email : caami1792001@gmail.com ; nautanmancabu@gmail.com

Rua 12 (Ex – DBI) Zona Industrial de Bolola-CP-10 Bissau,

Informations actualisées fournies conformément au paragraphe 2 de l'article 7 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024

Form A: National implementation measures:		Form F: Technical characteristic:	
	Changed		changed
X	unchanged (last reporting: 2022)		unchanged
		X	non applicable
Form B: Stockpiled anti-personnel mines:		Form G: Status of conversion programs:	
	Changed		changed
X	Unchanged		unchanged
	non applicable	X	non applicable
Form C: APMs retained or transferred		Form H: Victim Assistance	
	Changed		changed
X	unchanged	X	unchanged
	non applicable		non applicable
Form D: Location of mined areas		Form I: Cooperation and Assistance	
X	Changed	X	changed
	unchanged		unchanged
	non applicable		non applicable
Form E: Mine risk education and reduction		Form J: Other Relevant Matters	
X	Changed		changed
	unchanged		unchanged
	non applicable	X	non applicable

A. Mesures nationales de mise en œuvre

Au cours du mois d'octobre 2024, une réunion du Conseil National du Déminage Humanitaire s'est tenue sous la présidence de Son Excellence, le ministre des Combattants de la Liberté de la Patrie, co-présidée par le Représentant Adjoint du PNUD en Guinée-Bissau. Lors de cette réunion, 13 normes nationales élaborées sur base des dernières normes internationales de lutte anti-mines ont été approuvées, dont entre autres, le Glossaire, l'Education aux risques aux engins explosifs, l'Accréditation, l'Enquête non technique et l'Enquête technique.

B. Stocks de mines antipersonnel

N/A

C. Mines anti-personnel conservées ou transférées

La Guinée-Bissau conserve neuf mines antipersonnel à des fins de formation. Elles sont sous la responsabilité du Ministère de la Défense Nationale et plus particulièrement du Génie Militaire. Elles se répartissent comme suit:

Type	Quantité
PMN	6
M409 MAP	1
M969 MAP	2
Total	9

Tableau 1 : Mines conservées par la Guinée-Bissau

Il est à noter que les charges de ces mines antipersonnel ont été retirées et qu'elles sont considérées comme inactives.

D. Zones connues ou suspectées de présence de mines antipersonnel

La connaissance par la Guinée-Bissau de sa contamination est partielle. La Guinée-Bissau a rapporté la présence de 10 zones dangereuses dont 2 sont confirmées et 8 suspectées.

D.1 Zones dangereuses confirmées.

Lors des opérations d'enquêtes techniques non techniques réalisées en 2024 par les opérateurs HUMAID et MAG dans les zones identifiées ci-dessous, la contamination par des mines antipersonnel a été confirmée, comme l'illustrent les données suivantes.

Nº	Province	Region	Secteur	Localité	Superficie (m ²)	Méthodologie Enquête	Date de l'enquête	Coordonnées	Activité prévue
01	Sud	Tombali	Quebo	Medjo	73 809	NTS	2024	Lat. 11° 21' 46,3" N Long. 014° 55' 28,9" W	TS
02	South	Tombali	Quebo	Imbai-Baila	50 757	NTS	2024	Lat. 12° 26' 11,1" N Long. 014° 55' 11,1" W	TS
Superficie totale					124 566 m²				

Tableau 2 : Zones dangereuses confirmées en 2024

Ces zones dangereuses confirmées devront faire l'objet d'une dépollution de la part d'équipes NEDEX dès que des fonds pourront être mobilisés.

Le tableau suivant reprend les zones dangereuses confirmées rapportées en 2014 par l'opérateur national HUMAID. Du fait du temps écoulé et des possibles évolutions du terrain, elles devront faire l'objet de réenquêtes (techniques) alignées sur les normes internationales.

Nº	Province	Région	Secteur	Localité	Superficie (m ²)	Coordonnées
1	North	Oio	Bissorã	Encheia	600 000	Lat. 12° 39' 54,0" N Long. 014° 59' 08,5" W
2	North	Oio	Farim	Bricama	90 000	Lat. 12° 49' 27,8" N Long. 015° 15' 97,2" W
3	North	Oio	Farim	Cuntima	50 000	Lat. 12° 40' 12,6" N Long. 014° 58' 43,6" W
4	North	Oio	Farim	Demba Dabo	51 000	Lat. 12° 32' 09,8" N Long. 014° 08' 53,0" W
5	North	Cacheu	S.Domingos	Djequemondo	15 000	Lat. 12° 22' 55,0" N Long. 16° 19' 18,2" W
6	North	Gabú	Pitche	Buruntuma	116 700	Lat. 12° 25' 39,7" N Long. 013° 38' 35,0" W
9	South	Quebo	Empada	Gubia	2 345	Lat. 11° 49' 30,6" N Long. 015° 35' 75,0" W
Superficie totale					925 045 m²	

Tableau 3 : Zones dangereuses à réévaluer, confirmées en 2014,

La Guinée Bissau estime à 1 049 611 m² la superficie des zones contaminées confirmées pour l'année 2024.

D.2 Spot tasks

Au cours de l'année 2024, 14 EOD spot task ont été réalisées conjointement par les opérateurs MAG et HUMAID. Ces tâches ont permis l'identification et à la destruction de 227 engins explosifs ainsi que la dépollution de 24 810 m².

Nº	Province	Region	Secteurs	# de tâches EOD	Engins découverts	m ² dépollués
1	Ouest	Biombo	Quinhamel	2	15	18 884
2	Ouest	Bissau	Bissau	2	2	n/a
3	Nord	Oio	Mansoa	1	18	69
4	Sud	Tombali	Catio - Bedanda	10	192	5 857
Total engins découverts				15	227	24 810 m²

Tableau 4 : Spot Tasks

D.3 Zones dangereuses suspectées

Au cours de l'année 2024, l'opérateur MAG au travers de son partenaire national NADEL a été taské pour une campagne d'enquêtes non technique dans les régions du Nord (Oio) et de l'Ouest (Cacheu) du pays. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'établir des polygones pour 15 zones dangereuses suspectées qui devront faire l'objet d'une enquête techniques dès que possible. A ce jour la Guinée Bissau ne dispose pas de fonds ni de partenaire technique permettant la réalisation de ces enquêtes.

Nº	Region	Secteur	Localité	Superficie (m ²)	Coordonnées	Statut
01	Oio	Farim	Canjanco	155	12.516459 -15.162841; 12.516473 -15.162959; 12.516385 -15.163055; 12.516331 -15.163022;	SHA
02	Cacheu	Sao Domingos	Bunhaque	41 836	12.360794 -16.365462; 12.359857 -16.364629; 12.361597 -16.36302; 12.364613 -16.363852;	SHA
03	Cacheu	Sao Domingos	Jegue	5 604	12.4616 -16.204124; 12.461636 -16.203768; 12.462291 -16.203393; 12.462467 -16.204233;	SHA
04	Cacheu	Sao Domingos	Barraca Mandioca	15 084	12.452617 -16.179657; 12.453065 -16.180299; 12.455743 -16.178559;	SHA
05	Oio	Farim	Faquina Mandinga	139	12.680071 -14.913921; 12.680045 -14.913882; 12.680098 -14.914033; 12.680119 -	SHA

06	Oio	Farim	Jumbembem	44 729	12.574135 -15.090253; 12.574575 -15.089533; 12.575731 -15.087172; 12.576943 -15.087541; 12.57648 -15.08916; 12.576509 -15.087414;	SHA
07	Oio	Farim	Faquina Mandinga	32	12.677676 -14.9164; 12.677674 -14.916443; 12.677706 -14.916471; 12.677736 -14.916411;	SHA
08	Oio	Farim	Ponta Duarte	15	12.508968 -15.142531; 12.50896 -15.142574; 12.508924 -15.142516; 12.508933 -15.142507;	SHA
09	Oio	Farim	Dutato	8 179	12.550177 -15.17935; 12.549518 -15.179021; 12.549829 -15.178167; 12.550541 -15.178607;	SHA
10	Oio	Farim	Lenquebato	21 454	12.407095 -15.21716; 12.406728 -15.21837; 12.405506 -15.218315; 12.405532 -15.217003;	SHA
11	Cacheu	Sao Domingos	Badigue	3	12.387893 - 16.196265;12.387911 -	SHA
12	Cacheu	Sao Domingos	Ondongol	19	12.413335 -16.231047; 12.413349 -16.23097; 12.413378 -16.231047;	SHA
13	Oio	Farim	Lenquebato	7 969	12.406595 -15.21708; 12.406425 -15.216171; 12.405674 -15.216308; 12.405659 -15.216962;	SHA
14	Oio	Farim	Canjanco	155	12.516459 -15.162841; 12.516473 -15.162959; 12.516385 -15.163055; 12.516331 -15.163022;	SHA
15	Cacheu	Sao Domingos	Bunhaque	41 836	12.360794 -16.365462; 12.359857 -16.364629; 12.361597 -16.36302; 12.364613 -16.363852;	SHA
Superficie totale				187 209 m²		

Tableau 5 : Résultat des enquêtes non technique

Par ailleurs, sur 43 zones identifiées comme suspectes de contamination, par un l'opérateur HUMAID en 2014, ce sont 5 zones qui ont pu être réévaluées lors d'enquêtes non-technique en 2024.

Sur base des informations recueillies ces 5 zones ont été annulées suite à l'absence de preuve.

Les 38 zones suspectées dangereuses restantes devront être l'objet d'une enquête non technique lorsque les fonds permettront de déployer des équipes.

N°	Province	Region	Sector	Localité	Superficie	Statut
----	----------	--------	--------	----------	------------	--------

Tableau

6 : Zones

01	North	Oio	Bissorã	Nhane	Inconnue	Ouvert
02	North	Oio	Bissorã	Yadur	Inconnue	Ouvert
03	North	Oio	Bissorã	Biambe	Inconnue	Ouvert
04	North	Oio	Mansaba	Cussaraba	Inconnue	Ouvert
05	North	Oio	Mansaba	Gassanima	Inconnue	Annulé
06	North	Oio	Mansaba	Indjassane	Inconnue	Ouvert
07	North	Oio	Farim	Candjambari	Inconnue	Ouvert
08	North	Oio	Farim	Sara Mancama	Inconnue	Annulé
09	North	Oio	Farim	Sambuia	Inconnue	Annulé
10	North	Cacheu	Cacheu	Jopa	Inconnue	Ouvert
11	North	Cacheu	Cacheu	Bipo	Inconnue	Ouvert
12	North	Cacheu	Cacheu	Blom Antigo	Inconnue	Ouvert
13	North	Cacheu	Cacheu	Bachil	Inconnue	Ouvert
14	North	Cacheu	Cacheu	Banhinda	Inconnue	Ouvert
15	North	Cacheu	Cacheu	Cobiana	Inconnue	Ouvert
16	North	Cacheu	Cacheu	Burne Balanta	Inconnue	Ouvert
17	North	Cacheu	S.Domingos	Asselem Binhaque	Inconnue	Ouvert
18	North	Cacheu	S.Domingos	Nhambalam	Inconnue	Annulé
19	North	Cacheu	S.Domingos	Djinhalcunda	Inconnue	Annulé
20	North	Cacheu	Bigene	Bigene	Inconnue	Ouvert
21	North	Cacheu	Bula	Matá	Inconnue	Ouvert
22	East	Bafatá	Contubuel	Canbadju	Inconnue	Ouvert
23	East	Gabú	Boé	Dinguirai	Inconnue	Ouvert
24	East	Gabú	Pitche	Candjadude	Inconnue	Ouvert
25	East	Gabú	Pitche	Sintchalale	Inconnue	Ouvert
26	East	Gabú	Pitche	Cupe	Inconnue	Ouvert
27	East	Gabú	Pitche	Cancalifa	Inconnue	Ouvert
28	East	Gabú	Pitche	Benfica	Inconnue	Ouvert
29	South	Tombali	Catio	Barria	Inconnue	Ouvert
30	South	Tombali	Cacine	Candempa Nalu	Inconnue	Ouvert
31	South	Tombali	Quebo	Gadamael Antiga	Inconnue	Ouvert
32	South	Tombali	Quebo	Nhacoba	Inconnue	Ouvert
33	South	Tombali	Quebo	Madina Curadje	Inconnue	Ouvert
34	South	Tombali	Bedanda	Cubucare de Baixo	Inconnue	Ouvert
35	South	Tombali	Bedanda	Iemberem	Inconnue	Ouvert
36	South	Quinará	Empada	Banta	Inconnue	Ouvert
37	South	Quinará	Empada	Satecuta	Inconnue	Ouvert
38	South	Quinará	Empada	Gã-Tande	Inconnue	Ouvert
39	South	Quinará	Empada	Empada	Inconnue	Ouvert
40	South	Quinará	Fulacunda	Biangha	Inconnue	Ouvert
41	South	Quinará	Fulacunda	Foiazinho	Inconnue	Ouvert
42	South	Quinará	Fulacunda	Cobambol	Inconnue	Ouvert
43	South	Quinará	Buba	Bolanha Bodjol	Inconnue	Ouvert

dangereuses suspectées

D.5 Champ de bataille (BAC)

Nº	Province	Région	Secteur	Localité	Surf. (m²)	Activité
01	Sud	Quinara	Fulacunda	Manha	122 304	Dépollution
02	Nord	Oio	Mansoa	Bumal	75 000	Dépollution

Rua 12 (Ex – DBI) Zona Industrial de Bolola-CP-10 Bissau,

03	Nord	Oio	Nhacra	Rossum	175 000	Dépollution
04	Nord	Oio	Farim	Cuntima	30 000	Dépollution
05	Nord	Cacheu	Ilonde	Ilonde	57 257	Fermé
TOTAL					402 304 m²	

Tableau 7 : Situation des champs de bataille (BAC)

En 2023, la Guinée-Bissau rapportait 5 champs de bataille à dépolluer. Entre 2023 et 2024, l'appui financier de la Norvège et des Pays-Bas a permis de dépolluer le champ de bataille d'Ilonde. Ce sont 57 257 m² de terres qui ont pu être remis aux communautés.

Il reste à ce jour 402 304 m² de champs de bataille à dépolluer sous couvert de non découverte de nouveaux champs.

D.6 Alertes rapportées au CAAMI

Ces tâches ponctuelles ont été enregistrées dans la base de données du CAAMI suite à des appels reçus soit directement, soit par des informations rapportées par l'opérateur MAG/ HUMAID. La présence de ces engins n'a pas pu être confirmée par des visites. Il est prévu dans le cadre de la relance des opérations de déminage, en fonction des financements à venir, que les opérateurs soient sollicités pour confirmer la présence de ces objets puis assurer la dépollution des terrains qui les contiennent.

N°	Province	Région	Secteur	Surf. (m ²)	Activité	Date de réception
01	Nord	Oio	Farim	Inconue	Tâche Ponctuelle	2014
02	Nord	Oio	Farim	Inconue	Tâche Ponctuelle	2014
03	Nord	Oio	Farim	Inconue	Tâche Ponctuelle	2014
04	Sud	Tombali	Komo	Inconue	Tâche Ponctuelle	13/10/2021
05	Sud	Quinara	Erupada	Inconue	Tâche Ponctuelle	19/10/2021
06	Nord	Oio	Mansaba	Inconue	Tâche Ponctuelle	04/11/2021
07	Sud	Quinara	Fulacunda	Inconue	Tâche Ponctuelle	04/11/2021
08	Nord	Oio	Mansaba	Inconue	Tâche Ponctuelle	10/11/2021
09	Est	Bafata	Xitole	Inconue	Tâche Ponctuelle	13/12/2021
10	Sud	Tombali	Catio	Inconue	Tâche Ponctuelle	03/03/2022
11	X	X	X	Inconue	Tâche Ponctuelle	04/03/2022
12	Sud	Tombali	Bedanda	Inconue	Tâche Ponctuelle	22/03/2022
13	Sud	Tombali	Catio	Inconue	Tâche Ponctuelle	22/03/2022
14	Sud	Tombali	Bedanda	Inconue	Tâche Ponctuelle	20/05/2022
15	Est	Bafata	Bambadinca	Inconue	Tâche Ponctuelle	07/06/2022
16	Sud	Quinara	Tite	Inconue	Tâche Ponctuelle	21/07/2022
17	Sud	Tombali	Catio	Inconue	Tâche Ponctuelle	21/07/2022
18	X	X	X	Inconue	Tâche Ponctuelle	25/10/2022
19	Nord	Cacheu	São Domingos	Inconue	Tâche Ponctuelle	16/12/2022
20	Nord	Biombo	Cachete	Inconue	Tâche Ponctuelle	01/03/2023
21	Nord	Biombo	Safim	Inconue	Tâche Ponctuelle	09/03/2023
22	Nord	Biombo	Safim	Inconue	Tâche Ponctuelle	11/04/2023
23	Sud	Quinara	Empada	Inconue	Tâche Ponctuelle	29/04/2023
24	Sud	Tombali	Bidanda	Inconue	Tâche Ponctuelle	08/05/2023
25	Nord	Oio	Nbaera	Inconue	Tâche Ponctuelle	07/08/2023
26	Nord	Biombo	Quinhamel	Inconue	Tâche Ponctuelle	09/10/2023
27	Sud	Quinara	Tite	Inconue	Tâche Ponctuelle	07/11/2023
28	Nord	Oio	Mansoa	Inconue	Tâche Ponctuelle	X

Tableau 8 : Alertes rapportées au CAAMI entre 2014 et 2023

Au cours des enquêtes non techniques, l'opérateur a signalé la découverte de nouveaux engins explosifs. Par ailleurs, le mécanisme d'alerte et de signalement des engins explosifs a été renforcé grâce à des

sensibilisations de proximité dans les régions du Nord. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour maintenir une équipe EOD opérationnelle afin de répondre de manière régulière aux alertes de découverte d'engins explosifs au sein des communautés.

Nº	Région	Secteur	Villages	Cordonnées		Activité	Date de rapport
1	Oio	Farim	Tambato	-15,276	12,48094	ENT	11-07-24 12:11
2	Cacheu	Sao Domingos	Babonda	-16,256	12,41511	ENT	10-07-24 17:27
3	Cacheu	Sao Domingos	Jegue	-16,2161	12,44503	ENT	11-07-24 15:44
4	Oio	Farim	Sincha Queta	-14,8869	12,68118	ENT	23-07-24 12:03
5	Cacheu	Sao Domingos	Badigue	-16,1966	12,38794	ENT	02-08-24 10:59
6	Oio	Mansaba	Mores	-15,2728	12,24054	ENT	09-08-24 13:00
7	Oio	Farim	Tambato	-15,276	12,48094	ENT	11-07-24 12:11
8	Oio	Farim	Berendinto	-14,9735	12,3913	ENT	15-05-24 12:49
9	Oio	Mansaba	Cansanema	-14,0772	12,40188	ENT	29-04-24 13:30
10	Oio	Farim	Lamel	-15,1401	12,55484	ENT	16-04-24 11:00
11	Oio	Farim	Cufeu	-15,3817	12,49318	ENT	22-08-24 12:42
12	Oio	Farim	Binta	-15,3203	12,42002	ENT	11-09-24 16:02
13	Oio	Farim	Binta	-15,3203	12,42003	ENT	11-09-24 16:02
14	Cacheu	Sao Domingos	Ondongol	-16,246	12,41507	ENT	23-09-24 11:20
15	Oio	Farim	Faquina Mandinga	-14,9173	12,68003	ENT	16-10-24 11:56
16	Oio	Farim	Lenquebato	-15,2175	12,41019	ENT	31-10-24 13:08
17	Oio	Farim	Tambato	-15,276	12,48106	ENT	11-11-24 09:00

Tableau 9 : Tâches ponctuelles identifiées en 2024

E. Éducation aux Risques Engins Explosifs

En 2024, ce sont 543 sessions d'Éducation aux Risques aux Engins Explosifs ont été dispensés par l'ONG nationale NADEL sous supervision de l'opérateur MAG. Ces sessions ont été réalisées dans 2 régions et ont permis de toucher 11 850 personnes dont 2 302 femmes, 2 301 hommes, 3 351 filles et 3 896 garçons.

Région	Session	Hommes	Femmes	Filles	Garçons	Total
Cacheu	304	1 341	1 266	1 775	1 985	6 367
Oio	239	960	1 036	1 576	1 911	5 483
Total	543	2 301	2 302	3 351	3 896	11 850

Tableau 10 : Bénéficiaires sessions Education aux Risques aux Engins Explosifs - 2024

Les données montrent que les deux régions ont été bien couvertes, avec une légère différence dans le nombre de bénéficiaires. La population dans les deux régions est stable et accessible pendant la mise en œuvre des activités de l'EREE.

Afin de toucher le public le plus large possible, une collaboration entre l'opérateur MAG et des stations de radio émettant dans les régions de Cacheu et Oio a été établie. Deux activités parallèles ont été menées :

- La diffusion de spots de sensibilisation,
- Des émissions interactives.

Radios	Total des	Total	Audience	Zone de couverture
--------	-----------	-------	----------	--------------------

	spots	émissions	estimée	
SOL MANSI	36	2	235 603	Bafata, Bissau, Cantchungo, Gabu, Mansoa
AFRICA	210	4	237 276	Bafata, Bissau, Gabu, Mansoa
JOVEM	66	1	100 386	Bafata, Bissau, Gabu, Quinara, Tombali
KASUMAY	231	7	83 420	Caio São, Canchungo, Bigene, Bula, Domingos, Ingoré, Jegué, Ziguinchor
EVA	9	1	3 476	Bunhake Susana, Djobel, Domingos, Sao Varela
BALAFON	45	0	82 846	Bigene, Djibanar, Goudomp, Simbandi
Total	597	15	743 007	

Tableau 11 : Résultats des campagnes radiophoniques

Afin de renforcer les activités d'EREE et répondre aux interrogations des populations, des émissions radiophoniques ont été organisées par l'opérateur MAG. Ces émissions ont été animées par des représentants du CAAMI, de NADEL et MAG.

Les provinces ciblées étant frontalières avec le Sénégal qui connaît également une contamination aux engins explosifs, les émissions et spots ont été captées de part et d'autre de la frontière permettant de sensibiliser un large éventail de populations. aux populations sénégalaises La frontière Bissau-Sénégalaise voyant beaucoup de passage et la présence d'engins explosifs étant avérée des deux côtés de la frontière certaines émissions captées au Sénégal ont pu toucher des populations dans ce pays.

L'audience estimée est basée sur les évaluations reportées par les radios.

F. Caractéristiques techniques

G. État d'avancement des programmes de conversion

H. Assistance aux victimes

I. Coopération et assistance

		2024	2025	2026	2027
Objectifs Clefs	Mise en œuvre de l'enquête non-technique nationale				
	Mise en œuvre des activités de marquage et dépollution en accompagnement de l'enquête non-technique				
	Mise en œuvre des activités de marquage et dépollution en fonction des besoins et priorités identifiés				
Activités	Développement d'un système de gestion de l'information :				
	Développement des standards nationaux prioritaires en ligne avec les normes internationales de l'action contre les mines				
	Mise en œuvre des enquêtes non-techniques au niveau national :				
	Mise en œuvre des activités de de dépollution ciblées et de marquage du danger :				
	Mise en œuvre des activités d'éducation aux risques :				
	Définition de la stratégie de gestion du risque résiduel				
	Renforcement des capacités du personnel du CAAMI et des opérateurs nationaux sur des sujets transversaux				
	Recherche de financements				

Tableau 12 : Planification des activités

Activités	USD	USD	USD	USD	USD
	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Fonctionnement général CAAMI	205.567	256.667	190,167	190,167	842.567
Développement du système de gestion de l'information	13.833	68.333	65,000	43.333	190.500
Développement des normes nationales	0	76.667	0	0	76.667
Enquête non-technique au niveau national	420.250	837.792	665,125	136,000	2,059,167
Activités techniques (dépollution d'urgence et marquage)	549.092	549.092	549.092	549.092	2,196,367
Education aux risques	124.375	109,917			
Collecte de fonds	3.000	8,667	8,667	4,333	24.667
Renforcement des capacités du CAAMI et des opérateurs	4.000	8,000	8,000	8,000	28,000
Développement d'une stratégie de gestion du risque résiduel	0	5,000	5,000	5,000	15.000
SOUS-TOTAL	1.320.117	1,920,133	1,600,633	1,042,508	5,883,392
Frais généraux	396.000	576,000	480,000	313,000	1,056,000
TOTAL	1.716.117	2,496,133	2,080,633	1,355,508	7,648,392

Tableau 12 : Budget 2024-2027

Au 31 décembre 2024, tous les financements internationaux ont cessé et les activités de lutte contre les mines en Guinée-Bissau ne peuvent pas se poursuivre en raison du manque de fonds.

J. Autres

La Guinée-Bissau a envisagé les actions suivantes pour les 3 prochaines années :

- Développer une stratégie nationale et son plan d'action ;
- Renforcer la sensibilisation dans toutes les zones suspectées et confirmées dangereuses.
- Réaliser l'enquête non technique dans toutes les zones suspectes afin de nous permettre de connaître le type et l'étendue de la contamination et passer si nécessaire à la dépollution des terres contaminées.
- Développer les capacités des opérateurs nationaux et des personnels du CAAMI sur les activités d'enquêtes non technique et techniques, d'éducation aux risques, de NEDEX ainsi que de contrôle et d'assurance qualité afin renforcer l'appropriation nationale en termes de processus de lutte anti mines.
- Développer un plan d'action national pour l'EREE;

Aujourd'hui la Guinée Bissau est à un tournant dans ses activités de lutte anti-mine.

Des progrès significatifs ont pu être accomplis grâce à l'appui de nos partenaires techniques et financiers. Le cadre institutionnel a également évolué pour permettre le déploiement d'équipes sur le terrain dans le respect des normes internationales. Enfin, des ressources humaines nationales sont maintenant disponibles pour mettre en œuvre tout ou partie du plan d'action.



5. TABLEAU RÉCAPITULATIF DU PLAN D'ACTION

Objectif général : Prévenir les accidents causés par les mines et les restes d'explosifs de guerre

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Acteurs
Encourager les populations vivant dans des zones contaminées et suspectes à adopter des comportements sécuritaires.	Les mines/REG trouvées en Guinée-Bissau sont reconnues ; Les effets des mines sont connus ; Les signes de la présence de mines sont connus ; Les systèmes de marquage utilisés sont respectés ; Les règles de sécurité à	Organiser des sessions éducatives ; Organiser des ateliers pour développer et valider les modules ; Intégrer l'éducation aux dangers des mines dans les programmes scolaires et les activités socio-éducatives du pays ; Formation des agents de sensibilisation aux risques	Nombre de séances de sensibilisation organisées ; Nombre d'accidents enregistrés ; Nombre d'écoles participantes ; Nombre d'enseignants formés ; Nombre d'ateliers organisés ; Nombre d'élèves	CAAMI ; Opérateurs; Populations; et Autorités locales.

	<p>observer sont connues et respectées ;</p> <p>Diminution du nombre d'accidents ;</p> <p>Un système de pérennisation des activités d'éducation aux risques a été mis en place.</p>	<p>;</p> <p>Organiser des ateliers de formation pour les enseignants, les leaders communautaires, les leaders religieux, etc. ;</p> <p>Organiser des activités socio-éducatives autour de la problématique des mines (poésie, théâtre, bande dessinée, etc.) ;</p> <p>Mettre en place un système de suivi des activités réalisées de l'éducation aux risques.</p>	<p>bénéficiant d'une éducation aux risques ;</p> <p>Nombre d'activités qui font partie de la problématique minière ;</p> <p>Quantité de matériel distribué dans les écoles ; de l'éducation aux risques.</p>	
<p>Faire en sorte que les gens prennent en charge le programme de desminagem.de d'éducation aux risques.</p>	<p>Formation des agents de liaison communautaire ;</p> <p>Les populations sont impliquées dans la formulation du programme ;</p> <p>Les populations sont impliquées dans le choix des zones à défricher ;</p>	<p>Organiser des sessions de formation pour les agents de liaison communautaires en relation avec les opérateurs de déminage ;</p> <p>Organiser des rencontres régulières entre les agents de liaison communautaires et la population ;</p>	<p>Nombre d'agents formés ;</p> <p>Nombre de réunions organisées ;</p> <p>Nombre de démineurs recrutés ;</p> <p>Nombre d'agents de liaison communautaires recrutés ;</p>	<p>CAAMI ;</p> <p>les opérateurs de déminage ;</p> <p>Autorités locales ;</p> <p>Populations.</p>

	<p>Les populations sont impliquées dans la mise en œuvre des activités de déminage ;</p> <p>Les systèmes de marquage sont respectés par la population ; sur les risques.</p>	<p>Mettre en place des cadres de concertation ;</p> <p>Organisez des séances de sensibilisation.</p>	<p>Nombre de marquages restants sur le site.</p>	
<p>Renforcement des capacités des partenaires.</p> <p>Renforcement des capacités des partenaires.</p>	<p>formation des agents de liaison communautaire ;</p> <p>Les populations sont impliquées dans la formulation du programme ;</p> <p>Les populations sont impliquées dans le choix des zones à défricher ;</p> <p>Les populations sont impliquées dans la mise en œuvre des activités de déminage ;</p> <p>Les systèmes de marquage sont respectés par la population.</p> <p>Les normes d'éducation</p>	<p>Organiser des sessions de formation pour les agents de liaison communautaires en relation avec les opérateurs de déminage ;</p> <p>Organiser des rencontres régulières entre les agents de liaison communautaires et la population ;</p> <p>Mettre en place des cadres de concertation ;</p> <p>Recrutement d'équipes de déminage au sein des communautés touchées et suspectes ;</p>	<p>Nombre d'agents formés ;</p> <p>Nombre de réunions organisées ;</p> <p>Nombre d'opérateurs recrutés ;</p> <p>Nombre d'agents de liaison communautaires recrutés ;</p> <p>Nombre de marquages restants sur le site.</p>	<p>CAAMI ;</p> <p>Opérateurs;</p> <p>Autorités locales ;</p> <p>Populations.</p>

	<p>aux risques sont connues et respectées par les opérateurs ;</p> <p>Le plan de communication est validé et mis en œuvre ;</p> <p>Les opérateurs sont formés à l'utilisation des moyens de communication ;</p> <p>Les opérateurs sont initiés à la planification des activités d'éducation aux risques.</p> <p>Un système de suivi des interventions est mis en place ;</p> <p>Les acteurs travaillant dans les zones contaminées sont formés à la sécurité.</p>	Organisez des séances de sensibilisation.		
<p>Renforcement des capacités des partenaires.</p> <p>Renforcement des capacités des partenaires.</p>	<p>formation des agents de liaison communautaire ;</p> <p>Les populations sont</p>	<p>Organiser des sessions de diffusion des normes ;</p> <p>Mettre en place un</p>	<p>Nombre de séances organisées ;</p> <p>Nombre de partenaires</p>	<p>CAAMI ;</p> <p>Opérateurs, etc.</p>

	<p>impliquées dans la formulation du programme ;</p> <p>Les populations sont impliquées dans le choix des zones à défricher ;</p> <p>Les populations sont impliquées dans la mise en œuvre des activités de déminage ;</p> <p>Les systèmes de marquage sont respectés par la population. Les normes d'éducation aux risques sont connues et respectées par les opérateurs ;</p> <p>Le plan de communication est validé et mis en œuvre ;</p> <p>Les opérateurs sont formés à l'utilisation des moyens de communication ;</p>	<p>mécanisme d'assurance qualité ;</p> <p>Organiser un atelier de validation ;</p> <p>Organiser des sessions de formation sur le domaine dans le plan de communication ;</p> <p>Mettre sur pied un comité directeur pour le plan de communication ;</p> <p>Organiser des ateliers de formation avec des exercices pratiques sur les médias ;</p> <p>Organiser des séances de formation à la sécurité ;</p>	<p>formés ;</p> <p>Nombre de sessions validées ;</p> <p>Disponibilité du plan de communication ;</p> <p>Nombre de sessions de formation ;</p> <p>Nombre de personnes formées ;</p> <p>Nombre de séances organisées ;</p> <p>Nombre d'acteurs formés.</p>	
--	--	--	--	--

	<p>Les opérateurs sont initiés à la planification des activités d'éducation aux risques.</p> <p>Un système de suivi des interventions est mis en place ;</p> <p>Les acteurs travaillant dans les zones contaminées sont formés à la sécurité.</p>			
<p>Disposer de données fiables sur les personnes à risque dans le domaine de l'éducation.</p>	<p>La collecte des données est systématisée ;</p> <p>La collecte des données est normalisée.</p> <p>Le rapport d'activité est produit après chaque session.</p>	<p>Élaborer un formulaire avec tous les opérateurs ;</p> <p>Former les opérateurs à l'utilisation du formulaire ;</p> <p>Élaborer un modèle de rapport d'activités ;</p> <p>Former les opérateurs à l'utilisation du rapport standard.</p>	<p>Disponibilité du formulaire normalisé pour la collecte des données ;</p> <p>Nombre de formulaires produits et retournés à la CAAMI ;</p> <p>Nombre d'opérateurs formés ;</p> <p>Disponibilité du modèle de rapport par défaut ;</p> <p>Nombre de rapports fournis à la CAAMI.</p>	<p>CAAMI; Opérateurs.</p>

Contato: 956167942 / 966660561
E-mail: caami1792001@gmail.com



**GOVERNEMENT
DE LA GUINÉE-
BISSAU**

**MINISTÈRE DES COMBATTANTS DE LA LIBERTÉ DE LA
PATRIE
CENTRE NATIONAL DE COORDINATION DE L'ACTION
ANTIMINES (CAAMI)
BUREAU DU DIRECTEUR NATIONAL**



I. THÈME

**PLAN D'ACTION POUR LA SENSIBILISATION AUX RISQUES LIÉS AUX MINES
ET AUX RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE**

Bissau, avril 2025

Rua 12 (Ex – DBI) Zona Industrial de Bolola-CP-10 Bissau,

II. CONTEXTE

Conformément au décret-loi n° 4/2001 portant création du Conseil national de déminage humanitaire (CNDH), l'organe suprême de la lutte antimines, présidé par le ministre responsable (des combattants) et coprésidé par le représentant résident du PNUD dans le pays. Le Centre national de coordination de l'action antimines (CAAMI) est l'organe permanent de coordination de la politique de lutte antimines, et agit en tant qu'organe exécutif du CNDH, coordonnant les 5 piliers de l'action anti-mines, à savoir: Déminage, sensibilisation aux risques posés par les mines, gestion de bases de données, assistance aux victimes et plaidoyer. Ce document a été publié au Journal officiel n° 38 du 17 septembre 2001.

La Guinée-Bissau est menacée par la présence de mines et de munitions non explosées, qui continuent de mutiler et de faire des victimes innocentes sans discernement.

Depuis la fin du conflit politico-militaire qui remonte à mai 1999, on estime qu'il y a environ 20 000 mines éparpillées dans la ville de Bissau et ses environs, sur une superficie d'environ 72 km², sans compter le corridor Buba-Fulacunda et d'autres zones où il y avait autrefois des affrontements majeurs pendant la lutte de libération nationale.

La Guinée-Bissau est menacée par la présence de mines et de munitions non explosées, qui continuent de mutiler et de faire des victimes innocentes sans discernement.

Depuis la fin du conflit politico-militaire qui remonte à mai 1999, on estime qu'il y a environ 20 000 mines éparpillées dans la ville de Bissau et ses environs, sur une superficie d'environ 72 km², sans compter le corridor Buba-Fulacunda et d'autres zones où il y avait autrefois des affrontements majeurs pendant la lutte de libération nationale.

Pour faire face à ce fléau, la Guinée-Bissau a ratifié la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, dite Convention d'Ottawa.

À ce titre, le pays s'est engagé à identifier, enlever et détruire toutes les mines trouvées dans le sol d'ici décembre 2027.

III. ÉTAT DE L'ÉDUCATION AUX RISQUES

Des mines antipersonnel ont été utilisées pendant la guerre de libération nationale et les conflits politico-militaires de 1998 à 1999. Les moments mentionnés ci-dessus ont causé des morts, des blessés et des personnes handicapées sans distinction. Son impact a eu de graves conséquences économiques et sociales qui se notent à plusieurs niveaux :

• chez les personnes avec des effets tels que la peur ;

• dans les infrastructures, à travers l'inaccessibilité de certaines zones contaminées, dans l'abandon de certains champs agricoles et de pâturage qui ont augmenté la pauvreté.

D'une manière générale, les mines ont provoqué la paralysie du circuit économique, dont le

corollaire est l'appauvrissement, la désarticulation des familles qui a conduit à la détérioration du tissu social, ainsi que l'insécurité dans les communautés affectées et méfiantes.

En 2024, des recherches techniques ont été menées par l'ONG HUMAID en partenariat avec l'ONG MAG INTERNATIONAL sous la coordination de la CAAMI, dans deux (2) des 9 zones de contamination précédemment confirmées par des mines antipersonnel et des restes d'explosifs de guerre, les autres restant à conclure, c'est-à-dire si elle est allouée avec les ressources nécessaires pour mener à bien les recherches susmentionnées.

Cependant, il n'a pas été possible d'identifier toutes les localités précédemment confirmées et suspectées d'être contaminées, en raison de l'insuffisance des ressources nécessaires pour le faire.

Malgré le financement limité, des activités d'éducation aux risques liés aux mines sont menées sur le terrain depuis près de 2 ans, par le biais de l'ONG MAG et coordonnées par le Programme d'éducation pour la prévention des accidents miniers (PEPAM) de la CAAMI dans les régions de Cacheu et d'Oio, toutes deux dans la province du Nord du pays. Ces activités ont été mises en œuvre grâce au soutien financier des Pays-Bas et du Royaume de Norvège.

A noter que le travail d'éducation aux risques mené par l'ONG MAG a contribué à réduire significativement le nombre d'accidents causés par les mines et les Restes d'Explosifs de Guerre (REG) sur près de 2 ans.

Les activités de sensibilisation aux risques des mines devraient être repensées et renforcées par un meilleur engagement des partenaires et des populations, par un système de coordination, l'élaboration d'une stratégie de communication et la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation.

La priorité sera donnée aux communautés vivant dans des zones contaminées. Cependant, compte tenu de la complexité du problème, des activités seront menées pour d'autres personnes qui ne résident pas dans les zones suspectes, mais qui sont des groupes à risque en raison de leur fréquence.

Ainsi, l'élaboration d'un programme d'éducation aux risques est plus que nécessaire dans la mesure où toutes les préoccupations sont prises en compte et avec des synergies dans les actions.

4. PLAN D'ACTION

COMPOSANTES DE L'ÉDUCATION AUX RISQUES

La sensibilisation aux risques est un élément essentiel de la lutte antimines.

Il comprend toutes les activités visant à réduire le risque de blessures causées par les mines et le REG en encourageant le changement de comportement par la diffusion d'informations au public, l'éducation, la formation et le contact avec les communautés.

ÿ Diffusion de l'information auprès du public : il s'agit principalement d'alerter les individus et les communautés sur les risques d'accidents dus aux mines et aux restes explosifs de guerre. L'objectif est de sensibiliser les gens aux risques et d'encourager les gens à adopter des comportements sûrs. Il s'agit d'une forme de communication à sens unique par le biais des médias de masse et destinée au plus grand nombre de personnes.

ÿ L'éducation et la formation : il s'agit là d'activités théoriques et pratiques visant à réduire le risque d'accidents causés par les mines et les ressources génétiques, d'une part, en renforçant la sensibilisation des groupes à risque au danger auquel ils sont exposés et, d'autre part, en encourageant l'adoption d'un comportement sûr. Ce volet consiste à enseigner et à apprendre certains concepts, réflexes et pratiques, selon le principe du « donner et recevoir ».

ÿ Liens communautaires : Ce lien repose sur l'échange d'informations entre les communautés touchées par les mines et les REG, les opérateurs de lutte contre les mines, les autorités et les partenaires de développement. Il veille à ce que les besoins et les priorités des zones contaminées soient pris en compte dans la planification des activités de lutte antimines.

2. GROUPES À RISQUE ET ACTIVITÉS À RISQUE EN GUINÉE-BISSAU

Les groupes à risque dans le pays appartiennent à diverses catégories sociales et varient en fonction de l'âge, du sexe, du niveau d'information sur les mines, du REG et de l'activité exercée.

Ces groupes sont principalement composés de :

ÿ les propriétaires et les exploitants agricoles ;
ÿ les enfants qui peuvent jouer avec des restes explosifs de guerre ;
ÿ les personnes qui effectuent des activités de récolte (noix de cajou, maïs, haricots, entre autres), des activités d'exploitation forestière.

3.OBJECTIFS

3.1.OBJECTIF GÉNÉRAL

L'éducation aux risques garantira que les communautés sont conscientes des menaces posées par les mines et les restes explosifs de guerre, mais aussi encouragées à adopter des comportements qui minimisent les risques pour les personnes.

Le programme d'éducation aux risques liés aux engins explosifs et munitions (EREE) en Guinée-Bissau vise à prévenir les accidents causés par les mines et les restes explosifs de guerre. Par conséquent, il sera étendu aux domaines qui ne sont pas encore couverts par les activités d'éducation aux risques.

3.2.OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Le programme EREE aura les objectifs spécifiques suivants :

• encourager les populations vivant dans les zones contaminées à adopter des comportements sûrs ;
• amener la population à prendre en charge le programme de déminage ;
• renforcer les capacités des partenaires ;
• Disposer de données fiables sur les risques liés à l'éducation.

4. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de ce programme sont consignés ci-dessous :

Les mines et le REG trouvés sont reconnus ;

Les effets des mines sont connus ;

Les règles de sécurité à respecter sont connues ;

Les signes de présence de mines sont connus : les systèmes de marquage utilisés sont reconnus et respectés ;

Les règles de sécurité à observer sont connues et respectées ;

Le nombre d'accidents a diminué ;

Mise en place d'un système de pérennisation des activités d'éducation aux risques ; formation des agents de liaison communautaire ;

Les populations sont impliquées dans la formulation du programme ;

Les populations sont impliquées dans le choix des zones à défricher ;

Les populations sont impliquées dans la mise en œuvre des activités de déminage ; Les systèmes de marquage sont respectés par la population ;

Les normes en matière d'éducation aux risques sont connues et respectées par les opérateurs ;

Le plan de communication est validé et mis en œuvre ;

Les opérateurs sont formés à l'utilisation des moyens de communication ;

Les opérateurs sont initiés à la planification des activités d'éducation aux risques ;

Un système de suivi des interventions est mis en place ;

Les acteurs travaillant dans les régions contaminées sont formés à la sécurité ;

La collecte des données est systématisée ;

La collecte des données est normalisée ;

Le rapport d'activité est produit après chaque session ;

5. TABLEAU RÉCAPITULATIF DU PLAN D'ACTION

10 Objectif général : Prévenir les accidents causés par les mines et les restes explosifs de guerre

V. STRATÉGIE D'INTERVENTION

La CAAMI assure la coordination et la supervision des activités d'éducation aux risques en Guinée-Bissau.

A ce titre, la CAAMI est chargée de l'accréditation des opérateurs opérant dans ce domaine, conformément aux dispositions de la norme d'accréditation.

Quant à la stratégie d'intervention, elle sera basée sur l'action.

Toutefois, la CAAMI peut être amenée à mener des actions ponctuelles d'éducation aux risques lorsque le contexte l'exige.

VI. PRINCIPES DIRECTEURS

Le programme répond aux principes directeurs suivants :

- ÿ l'implication de toutes les parties prenantes tout au long du cycle du processus ;
- ÿ le respect des exigences d'une bonne coordination ;
- ÿ donner aux communautés les moyens de participer activement aux activités éducatives ;
- ÿ la gestion et l'échange efficaces d'informations ;
- ÿ Cibler en priorité les personnes les plus à risque au sein des communautés ;
- ÿ l'utilisation d'outils et de méthodes pédagogiques appropriés et consensuels ;

une formation continue adéquate tout au long de la mise en œuvre du programme.

VII. MISE EN ŒUVRE

La gestion des groupes à risque en Guinée-Bissau passe par l'implication de toutes les parties prenantes et l'adoption d'une approche basée sur la collecte constante de données et l'utilisation de la méthode interpersonnelle.

En effet, la complexité des groupes à risque nécessite l'organisation de sessions directes basées sur l'échange d'informations pour garantir l'efficacité des interventions.

Par conséquent, les outils et les méthodes de communication seront choisis en fonction du public cible et du contexte prédominant dans la localité. L'idéal serait d'utiliser des canaux de communication divers et variés.

VIII. SUIVI - ÉVALUATION

1. SUIVI

Le suivi sera basé sur la définition d'indicateurs, la collecte, l'analyse et l'interprétation des données. Les résultats des analyses serviront à réajuster le programme si nécessaire, mais aussi à s'assurer de l'atteinte des objectifs.

Le suivi opérationnel et financier est réalisé à l'aide d'outils qui permettent de suivre l'avancement des activités pour évaluer la performance des opérateurs.

Les outils de suivi d'activité sont les suivants :

- le formulaire relatif à l'éducation aux risques ;
- rapports d'exécution (mensuels, trimestriels et de fin de projet) ;
- les pièces justificatives des dépenses engagées ;
- rapports partiels ;
- Visites sur le terrain.

Le suivi de la qualité des activités et des résultats se concentre sur la couverture des zones à risque, la connaissance des groupes à risque, la dangerosité des mines et du REG, l'adoption de comportements sûrs et la réduction du nombre d'accidents.

2. ÉVALUATION

Il permet de mesurer l'acquisition des réflexes de sécurité chez les populations à risque, d'estimer l'impact et la pertinence des outils et méthodes utilisés, et de formuler des recommandations pour améliorer les résultats. À cette fin, il est prévu de :

- des auto-évaluations périodiques ;
- une évaluation finale.

Contact : 956167942 / 966660561

Courriel : caami1792001@gmail.com